

Règlement n°129 de la CEE-ONU portant sur de nouvelles règles de sécurité renforcée pour les systèmes de retenue pour enfants.

Siège auto : la nouvelle réglementation I-Size (R129)

Pour leur sécurité, tous les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés dans un dispositif spécifique de retenue lors de leurs déplacements en voiture.

Les accidents de la route sont une cause majeure de mortalité infantile en Europe.
Près d'un tiers des enfants sont mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté.

Face à cette réalité, une nouvelle réglementation européenne pour les sièges auto est entrée en vigueur en juillet 2013 : il s'agit de la norme I-Size (ECE R129).

Cette nouvelle réglementation s'appliquera progressivement.
Il n'y a aucune urgence à s'équiper d'un siège auto I-Size.
Les deux normes vont cohabiter pendant plusieurs années.

- Les sièges auto répondant à la norme de sécurité R44 sont toujours réglementaires (Isofix ou ceinture). Ils ne seront plus commercialisés après 2021.
- Si votre véhicule n'est pas équipé du système de fixation Isofix, vous pouvez toujours utiliser un siège ceinture.

Pour en savoir plus : www.securite-routiere.gouv.fr

Ce qui évolue avec la norme I-Size (R129) :

L'objectif de la norme de sécurité I-Size est **d'améliorer le niveau de sécurité des enfants en voiture, à travers 3 grandes évolutions :**

1. **L'obligation de transporter les enfants dos à la route jusqu'à 15 mois.**
Cette obligation n'est valable que si vous avez un siège I-Size. Pour les autres, l'obligation s'arrête à 9 mois. Sachez néanmoins que, dans tous les cas, voyager dos à la route est plus sûr.
2. **La généralisation du système d'attache Isofix.**
Ce dispositif de fixation est obligatoire depuis février 2011 dans toutes les voitures neuves. Il permet de réduire considérablement les erreurs d'installation (ceinture vrillée, mal ajustée) via un ancrage direct aux sièges de la voiture.
3. Le **choix du siège auto** ne sera plus effectué en fonction du poids de l'enfant mais **au regard de sa taille** uniquement.

La signalétique de la norme I-Size (R129) :

Les sièges I-Size se repèrent à ce logo

Taille de l'enfant (ici, ce siège est adapté pour un bébé de 40 à 85 cm).



La position dos à la route est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 mois

Si vous devez vous équiper d'un nouveau siège auto, voici quelques conseils d'achat :

Le siège auto doit obligatoirement être homologué (R44 ou I-Size - R129).

► Si votre véhicule n'est pas équipé du système de fixation Isofix

- Vous devez acheter un siège auto ceinture répondant à la norme de sécurité R44.
- Le siège doit être adapté au poids et à la morphologie de l'enfant
 - **Groupe 0** : de la naissance à 10 kg (transport dos à la route)
 - **Groupe 0+** : de la naissance à 13 kg (transport dos à la route)
 - **Groupe 1** : de 9 à 18 kg
 - **Groupe 2** : de 15 à 25 kg
 - **Groupe 3** : de 22 à 36 kg.

► Si votre véhicule est équipé du système de fixation Isofix

Vous pouvez acheter un siège de la norme R44 adapté au poids et à la morphologie de l'enfant (ceinture ou Isofix) ou bien un siège de la norme I-Size (Isofix uniquement). Privilégiez le système de fixation Isofix car il réduit considérablement les risques de mauvaises installations et offre une meilleure tenue en cas de choc.

Attention :

Dans tous les cas, n'achetez pas un siège d'occasion ! Il peut présenter des défauts invisibles à l'œil nu, pouvant le rendre inefficace en cas d'accident. **Après tout accident ou choc, le siège doit être remplacé.**

La sécurité des enfants en voiture

Veillez à ce que l'enfant soit toujours attaché, même pour les courts trajets.

Quelques repères généraux :

- L'enfant mesure moins de 135 cm : un siège homologué et adapté est obligatoire.
- L'enfant mesure entre 135 et 150 cm : un rehausseur est en principe nécessaire.
- L'enfant a 10 ans et mesure 150 cm et plus : la ceinture seule suffit.

Vérifiez bien que la ceinture passe sur l'épaule de l'enfant et non sur son cou.

Attention : Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule (sauf si les places arrière ne sont pas équipées de ceinture ou s'il n'y a pas de banquette arrière).

Pour bien installer l'enfant :

- Retirer blouson et sac à dos.
- Positionnez le harnais ou la ceinture le plus près possible de ses épaules (et non sur le cou).
- Veillez à ce que le harnais ou la ceinture ne soit pas vrillé(e).
- Serrez le harnais ou la ceinture (de façon à ne pouvoir passer qu'un doigt entre le système de retenue et l'enfant).
- Veillez à ne pas vriller la ceinture dans son passage autour du siège.

Attention : ne jamais utiliser de coussins sous les fesses de l'enfant. En cas de freinage brusque ou de collision, il pourrait glisser sous la ceinture de sécurité.

Conseils et réglementation :

- Ne laissez jamais un enfant seul dans une voiture.
- Ne posez aucun objet sur la plage arrière ! Le risque de blesser les passagers de la voiture en cas de brusque freinage est trop important.
- Il faut impérativement changer le siège après un accident. Il est en effet probable que le système de retenue ait perdu de son efficacité au cours du choc.
- Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent obligatoirement être homologués (R44 ou I-Size R129).
- Lorsque l'enfant est installé à l'avant, dans un siège auto adapté, l'airbag du siège passager doit obligatoirement être désactivé.
- Deux enfants ne peuvent pas partager une même place.
- Faites toujours sortir l'enfant de la voiture du côté du trottoir.